

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Compte-rendu affiché le : 18 avril 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 avril 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER-GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Gérard ESCALES à Philippe DENIS – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET.

N° 11-03-21

OBJET :

Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association Au Jardin des Livres.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-21

OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION AU JARDIN DES LIVRES

Muriel ORIOL, Claudette FAU et Jacqueline ROLLAND, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoient la passation d'une convention avec les associations bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 euros. La bibliothèque de Saint-Galmier "Au jardin des livres", installée dans des locaux communaux, étant soumise à ces dispositions, il présente le projet de convention à passer avec cette association.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **L'APPROUVE** et décide de fixer sa durée jusqu'au 31 mars 2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom et pour le compte de la Commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 AVRIL 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-21